

BULLETIN MUNICIPAL

SEPTEMBRE 2018

Imprimé par nos soins – Edité par la Mairie de Belrupt en Verdunois (Meuse) Directeur de la publication : le Maire, Bernard GILSON N° ISSN 1168-4399

A LA BIBLIOTHEQUE DE BELRUPT...

La bibliothèque de l'association Belrupt Loisirs est toujours active et bien fréquentée. Avec la rentrée scolaire, c'est aussi la reprise à la bibliothèque gérée par une équipe de bénévoles au profit de beaucoup de nos concitoyens. Elle est « nichée » au fond de la cour, dans le bâtiment de l'école. N'hésitez pas à venir en profiter : elle est ouverte les mercredis de 14 h 30 à 17 h 30 ainsi que le vendredi de 16 h à 18 h. Qu'on se le dise !

RAPPEL : OPERATION DE NETTOYAGE DE LA NATURE

La prochaine opération de nettoyage de la nature à Belrupt aura lieu le samedi 29 septembre à 10 heures , avec le soutien et la participation du restaurant Mac Do, de l'hypermarché Leclerc et du Chaudron Vert, notre café restaurant.

Merci de noter la date et de réserver deux heures de votre temps au profit de la collectivité.

Comme chaque année, des bénévoles ramasseront les déchets que certains de nos concitoyens jettent dans la nature, notamment au bord de nos voies communales.

Honte à eux et merci d'avance pour tous ceux qui vont retrousser leurs manches pour la propreté de notre village, enfants, ados et adultes.

Rendez-vous devant la mairie.

FÊTE PATRONALE

Depuis de très nombreuses années, la Commune offre un petit cadeau aux aîné(e)s du village. Autrefois, au temps où la vie était plus difficile, il s'agissait d'un « colis » composé de gâteries, de provisions, ...

Depuis un certain temps, il s'agit de bons d'achat valables chez tous les commerçants qui les acceptent (presque tous en fait) afin que chacune ou chacun puisse choisir ce qui lui plaît. Cette année encore, ces cadeaux seront diffusés auprès de nos aîné(e)s vers la Saint Martin, qui est la fête patronale du village, le 11 novembre.

DECHETS MENAGERS

Le règlement de police communale relatif aux déchets ménagers a été actualisé récemment. Il est consultable en mairie et il va l'être bientôt sur le site internet de la commune « www.belrupt-en-verdunois.fr »

Ce règlement précise les obligations de tous les usagers ainsi que l'organisation de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés (recyclage, déchetterie, bornes d'apport volontaire pour le verre et les papiers-cartons, collecte en porte à porte pour les emballages recyclables)

CARTES DE BUS SCOLAIRE : UNE AIDE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Renouvellement de la participation de la Communauté à la carte de transport scolaire

La Région Grand Est fera connaître sa nouvelle politique tarifaire sur les transports scolaires pour la rentrée 2019-2020.

Dans l'attente et comme l'an dernier, les élus de la Communauté de communes ont décidé, par délibération du 5 avril 2018, de renouveler la participation de la Communauté à la carte de transport scolaire.

Concrètement cela se traduit par le versement d'une aide de 40 € pour une carte simple et 80 € pour une carte famille pour tous les enfants du territoire de la Communauté de communes scolarisés en maternelle, primaire ou collège.

Afin de percevoir cette aide, les familles devront transmettre à la Communauté au 1 bis route de Senoncourt à ANCEMONT (55320), les pièces justificatives suivantes :

- Un courrier de demande du versement de l'aide
- Une copie de la carte de transport 2018-2019 recto et verso
- Une attestation sur l'honneur de paiement
- Une copie complète du livret de famille
- Un relevé d'identité bancaire.

Pour tous renseignements, contactez Elodie au 03 29 85 73 90 ou à l'adresse secretariat@valdemeusevoiesacree.fr

Vous pouvez également transmettre vos pièces justificatives à l'adresse mail ci-dessus.

L'HISTOIRE DE BELRUPT

PARUTION D'UN LIVRE SUR L'AMBULANCE 1/14 DANS LES BOIS DE BELRUPT EN 1916

En 2016, la Commune avait présenté une exposition réalisée par Monsieur Bertrand de Lamberterie – consacrée à « l'ambulance 1/14 » qui fut active dans les bois de Belrupt, à la Chiffour

Une ambulance était le nom des lieux des premiers soins donnés aux soldats blessés. Ce n'était pas un véhicule, comme maintenant.

Monsieur de Lamberterie avait retrouvé des photos prises par son grand-père qui fut médecin militaire dans cette ambulance, à Belrupt et ailleurs.

Cette expo très intéressante circule encore : elle sera presque tout le mois d'octobre à Maizières les Metz, présentée par la mairie et la médiathèque.

Monsieur de Lamberterie vient d'écrire un livre qui reprend et complète cette exposition.

Vous pouvez le consulter à la bibliothèque de Belrupt – vous pouvez également l'acheter en mairie (il est vendu 24,50 €).

PERMANENCES D'UN ARCHITECTE CONSEIL

Depuis plusieurs années, le CAUE a mis en place des permanences gratuites par un architecte conseil, au profit des Meusiens, particuliers, collectivités et autres acteurs locaux.

Le CAUE, c'est le conseil en architecture, urbanisme et environnement. Son siège est à Bar le Duc.

Ce service est donc gratuit pour les consultants. Il est financé par la « taxe d'aménagement », un impôt dû par tout constructeur (particulier, ...).

Si donc vous envisagez des aménagements, un permis de construire ou des travaux de réhabilitation – par exemple – vous pouvez bénéficier des conseils d'un architecte. Des permanences sont tenues à Verdun (le calendrier est affiché en mairie).

Mais l'architecte conseil ne remplace pas l'architecte dont vous pouvez avoir besoin, ou le paysagiste, ou tout autre intervenant : c'est une aide préalable qui peut vous aider à préciser votre projet.

ATTENTION AU MONOXYDE DE CARBONE

Chaque année, en Meuse, des personnes sont intoxiquées au monoxyde de carbone ; un gaz mortel et inodore. Pourquoi ? En période de froid intense, de brouillard ou de redoux, des appareils de chauffage d'appoint mal entretenus produisent ce gaz. Il peut s'agir d'appareils fonctionnant au bois, au fioul, au gaz, au charbon, au pétrole. Mais d'autres appareils mal entretenus peuvent aussi en produire : chauffe-eau, inserts, groupes électrogènes, cuisinières, moteurs tournant dans un garage, braseros, etc.

Il faut donc être vigilant pour éviter des accidents mortels. Des plaquettes d'information sont disponibles en mairie. Vous pouvez aussi consulter le site de l'INPES (institut d'Etat chargé de la prévention en matière de santé). Ou alors le centre anti-poison 03 83 32 36 36 à Nancy. Les signes précurseurs de l'intoxication sont la fatigue, des vertiges, des nausées, des maux de tête, des troubles visuels. Il faut alors en urgence renouveler l'air ambiant et appeler les secours (le 15 ou le 18).

Pour éviter tout cela, quelques précautions : ***surtout faire entretenir vos appareils par des professionnels qualifiés, chaque année – faire ramoner les cheminées – aérer les logements et ne pas boucher les ventilations – ne pas utiliser un chauffage d'appoint de manière intensive.***

L'EAU DES PUIITS

De plus en plus de personnes prélèvent de l'eau par puits, etc. pour limiter leur consommation de l'eau potable distribuée par les communes et faire ainsi des économies. Quand cette eau est rejetée dans les réseaux d'assainissement après qu'elle ait servi, elle participe à la pollution « naturelle » de chacun de nous. Cette quantité d'eau échappait auparavant aux taxes de l'Agence de l'Eau (établissement public de l'Etat) qui permettent – par redistribution – de financer les travaux publics en assainissement et en eau potable. En effet, jusqu'alors, les taxes de l'Agence de l'Eau étaient établies uniquement à partir de la consommation d'eau potable « publique ».

Depuis quelques années, cela est changé : toute personne qui s'alimente en eau, totalement ou partiellement, à une source ou à un puits (par exemple) ne relevant pas d'un service public, et qui est tenue de se raccorder au réseau d'assainissement, doit faire une déclaration en mairie.

Si vous êtes dans ce cas, n'oubliez pas de faire votre déclaration. Tout « oubli » pourrait vous coûter cher.

AVIS DE NAISSANCE

Mya est née le 25 juillet dernier et fait la joie de son grand frère Matys et de Tony COMPARIN et Magalie PERCHEVAL domiciliés 8 A rue Joseph corda.

Tous nos vœux à Mya et félicitations aux heureux parents

REPAS DES AINES LE 18 NOVEMBRE

Le repas annuel offert à nos aînés aura lieu le dimanche 18 novembre, à midi, une semaine après la Saint Martin, fête patronale de Belrupt.

Ce repas devenu traditionnel permet à ceux qui le souhaitent de se retrouver dans un moment sympathique et de profiter d'un climat de rencontre.

Le repas sera suivi d'une après-midi dansante.

Toutes les personnes de 65 ans et plus sont donc invitées gracieusement.

Ce sera à la salle des fêtes et le repas sera préparé par Loïc Lesoudier et Grainne Nic Carthaigh, les patrons du Chaudron Vert.

Quelques bonnes fées du village vont préparer cela avec eux.

L'invitation est gracieuse mais il sera possible, si les invités aînés le souhaitent, de se faire accompagner par une ou deux personnes, conjoint non compris (pas plus de deux accompagnateurs, afin de rester dans les capacités d'accueil les plus favorables).

En ce cas, le ou les accompagnateurs s'acquitteront de la somme de 29 euros.

Pour organiser tout cela, merci de s'inscrire, en retournant en mairie le petit bulletin ci-après :

Madame, Monsieur ...

S'inscri(ven)t au repas du 18 novembre à midi à la salle des fêtes,

accompagné(e) de